



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier N°2008-1181 FIGHTER
Dossier lié 9100065

Maisons-Alfort, le 19 septembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'harmonisation du classement toxicologique
de la préparation phytopharmaceutique
FIGHTER, n° intrant 9700376**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 15/09/2008 d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à la demande d'harmonisation du classement toxicologique de la préparation FIGHTER.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit BASAMAIIS, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9100065, est en cours de validité ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'harmonisation du classement toxicologique de la préparation FIGHTER à celui du produit BASAMAIIS, présentée par BASF AGRO SAS.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND